

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Ecole Normale Supérieure  
Direction Générale des Services  
Pôle des Marchés Publics  
29, rue d'Ulm  
75005 PARIS



# ENS

ÉCOLE NORMALE  
SUPÉRIEURE

## ACCORD-CADRE FOURNITURE ET LIVRAISON DE LITIÈRE POUR LA PLATE-FORME ANIMALERIE RONGEURS DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (IBENS) – MAPA.2017-036

Procédure adaptée passée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Date et heure limites de réception des offres : 2 novembre 2017 à 16 Heures**

## Règlement de la Consultation

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GÉNÉRALES....</u></b>	<b><u>3</u></b>
1.1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE.....	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
1.3 - ALLOTISSEMENT .....	4
1.4 - DURÉE DE L'ACCORD-CADRE .....	4
1.5 - MODE DE DÉVOLUTION DE L'ACCORD-CADRE.....	4
1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE .....	5
1.7 - VISITE DES LIEUX .....	5
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ – DÉLAIS D'EXÉCUTION .....	5
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU ALTERNATIVES.....	5
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES .....	5
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION.....	5
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
3.2 - MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
<b><u>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE.....	6
4.2 - VARIANTES .....	8
<b><u>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMIS DES PLIS .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER.....	9
6.2 - TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	10
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS .....	11
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	12
<b><u>ARTICLE 8 : CLAUSES COMPLÉMENTAIRES .....</u></b>	<b><u>12</u></b>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### **Article premier : Objet de la consultation – dispositions générales**

#### 1.1 - Objet de l'accord-cadre

La présente consultation concerne : **Fourniture et livraison de litière pour la plate-forme animalerie rongeurs de l'Institut de biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)**

#### **Besoin**

- Litière peuplier.
- Consommation annuelle d'environ 14 tonnes (13 à 18 000 € TTC annuel), ceci est un montant indicatif.

#### **Qualité litière**

- Empoussièrement minimal.
- Humidité inférieure à 15 %
- Granulométrie entre 2 et 3,5mm
- Autoclavable.
- Les participants à l'appel d'offre doivent faire parvenir à l'animalerie un sac du produit concerné par l'appel d'offre.
- Indemne de toutes contaminations croisées (médicamenteuses, chimiques).
- Le distributeur doit être en mesure d'évaluer l'impact environnemental de ses activités.
- Le distributeur doit indiquer les stratégies mises en place pour réduire les coûts environnementaux de ses activités. La certification ISO 14001 serait un plus.

#### **Tracabilité**

- Suivi des lots.

#### **Conditionnement**

- Sacs polypropylène d'environ 10 kg autoclavables.
- Palettes de 30 sacs maximums pour les livraisons sur site.

#### **Conditions de livraison**

##### **Option 1 :**

- Livraison toutes les 3 semaines de 45 sacs sur chariot. Les chariots seront mis à disposition du livreur sur le quai de réception. Le livreur aura la charge de déconditionner les sacs et de les placer dans les chariots. Les emballages devront être repris par le livreur.

##### **Option 2 :**

- Livraison toutes les 5-6 semaines de 4 palettes de 30 sacs, dans un local de stockage appartenant à l'Institut de biologie de l'École Normale Supérieure, dont l'adresse sera communiquée au titulaire au moment de la notification du marché.

Le titulaire s'engage à réaliser la livraison sur site et la mise en stock du produit dans les locaux dédiés

**Option 3 :**

- Livraison chez un logisticien, situé en région parisienne, de 16 palettes de 36 sacs tous les 6 mois

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition de l'ENS un correspondant commercial.

**Lieu(x) d'exécution :**  
**École Normale Supérieure**  
IBENS – Niveau 1  
Rue Thuillier  
75230 Paris Cedex 05

**1.2 - Étendue de la consultation**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation sera passée en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire avec un maximum, 20 000€ TTC/an.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

**1.3 – Allotissement**

Le présent accord-cadre n'est pas alloti.

**1.4 – Durée de l'accord-cadre**

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période de 12 mois ferme, reconductible trois fois 12 mois par tacite reconduction sauf décision contraire de l'ENS adressée au titulaire trois mois au moins avant la date anniversaire de la notification, par lettre recommandée avec accusée de réception.

Conformément à l'article 16 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

Les prestations faisant l'objet de bons de commande, devront être exécutées dans le(s) délai(s) prévu(s) par l'accord-cadre.

**1.5 – Mode de dévolution de l'accord-cadre**

Les entreprises pourront soumissionner soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement momentané d'opérateurs économiques.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.6 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

N° **01252000-8** : Produits de l'élevage.

#### 1.7 – Visite des lieux

**La visite des lieux est obligatoire**. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la non-visite des lieux est éliminatoire.

Une date de rendez-vous sera à fixer auprès de : **M. Christophe AUGER**

**Tél : 01 44 32 36 69 (71)**

**Email : [christophe.auger@ens.fr](mailto:christophe.auger@ens.fr)**

### **Article 2 : Conditions de la consultation**

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le C.C.P.

#### 2.2 - Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

#### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours (cent vingt jours)** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 14 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Article 3 : Contenu du dossier de consultation

### 3.1 Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Les formulaires DC1, DC2, DC6
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU),
- L'attestation de visite,
- Le formulaire de renseignement d'adresse électronique du candidat

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

### 3.2 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) - (**version du 26/10/2016 ou dernière version publiée si postérieure**) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) et à l'adresse suivante pour le DUME : <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux regards des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (*incluse dans le DC1 ou sur papier libre*).

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (*incluse dans DC2 ou sur papier libre*). Les sociétés de création récente peuvent justifier leur capacité financière par tout autre document équivalent.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (*sur papier libre à produire en annexe du formulaire DC2*) ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (*sur papier libre à produire en annexe du formulaire DC2*) ;

- Une liste de références prouvant les compétences du candidat dans le domaine concerné par le présent marché. Les candidats devront en particulier clairement indiquer leurs principales références datées avec montants correspondants dans le domaine de la consultation, ainsi que le nom et les coordonnées d'une personne à contacter au cours des trois dernières années (*sur papier libre à produire en annexe du formulaire DC2*) ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables. **Le document devra être obligatoirement rédigé en français.**

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant les pièces suivantes dûment remplies :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,

- Le bordereau des prix unitaires,
- Le mémoire technique du candidat,
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat,
- L'attestation de visite,
- Le formulaire de renseignement de l'adresse électronique.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait qu'au stade de la remise de l'offre, il n'est pas exigé que l'acte d'engagement soit signé du soumissionnaire. La signature n'est exigée qu'au terme de la procédure, afin de formaliser le marché conclu. Il devra donc être au plus tard produit après l'attribution du présent marché.

Néanmoins, afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché, **les soumissionnaires peuvent dès la remise de leur offre, au moment du dépôt de leur pli, de remettre leur acte d'engagement complété et signé par une personne dûment habilitée à engager la société.**

Il est rappelé que les conditions générales du candidat s'effaceront devant les dispositions contractuelles du présent marché.

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (formulaire ATTRI).

**4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

**Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Qualité et valeur technique** valant pour **40%**.
- **Prix des prestations** valant pour **40%**, apprécié en fonction des montants indiqués dans le BPU.

- **Délai de livraison** valant pour **20%**, apprécié comme suit, dans l'ordre suivant (article 1.1 du présent règlement de consultation) :
  - Le titulaire pourra envisager une fréquence de livraison toutes les trois semaines, livraison de 45 sacs sur chariot ;
  - Livraison toutes les 5-6 semaines de 4 palettes de 30 sacs, dans un local de stockage appartenant à l'Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure ;
  - Livraison chez un logisticien, situé en région parisienne, de 16 palettes de 36 sacs tous les 6 mois.

**A noter** que la formule suivante sera appliquée dans le cadre du critère prix : (offre la moins disant/offre à noter)\*pondération.

**Prépondérance des critères** : si à l'issue de l'analyse, des candidats obtenaient une note globale identique, le choix du titulaire se ferait en fonction de la note la plus élevée obtenue sur le critère 1. S'il y avait toujours équivalence, le choix se ferait sur le ou les critères suivants dans l'ordre de leur classement.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats peuvent choisir entre l'envoi de leur offre sous forme électronique ou papier. En cas de double envoi, électronique et papier, ou d'envois successifs (plusieurs offres papier, ou plusieurs offres électroniques), l'attention des candidats est attirée sur **l'obligation du pouvoir adjudicateur de n'ouvrir que le dernier pli reçu** ; tous les plis précédents seront détruits.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes:

Offre pour :  
**MAPA – Accord-cadre Fourniture et livraison de litière pour la plate-forme animalerie rongeurs de l'Institut de biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS) – MAPA 2017-036**

**NE PAS OUVRIR**

**École Normale Supérieure  
Pôle des Marchés Publics – 3<sup>ème</sup> étage  
29, rue d'Ulm  
75005 PARIS**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant les date et heure limites fixées en première page du présent règlement de consultation.

Pour les offres envoyées par voie postale, c'est la date et l'heure de réception de la lettre recommandée par l'ENS qui fait foi, **les soumissionnaires sont donc invités à tenir compte des délais d'acheminement postaux pour l'envoi des offres.**

<b><u>Adresse postale</u></b> École Normale Supérieure Pôle des Marchés Publics 45, rue d'Ulm 75230 Paris Cedex 05	<b><u>Adresse pour le dépôt contre récépissé :</u></b> École Normale Supérieure Pôle des Marchés Publics 29, rue d'Ulm – 75005 Paris 3 <sup>ème</sup> étage droite – bureau C304A-303 <b>Entre 9h00 et 12h30 et entre 14h00 et 16h00</b>
--	---

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## 6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .zip, .pdf, .doc et .xls.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde est ouverte :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2. Lorsque une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. **La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.**

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le candidat doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le marché sera re-matérialisé après l'ouverture des plis. Ainsi, l'acte d'engagement sera signé par le titulaire du marché et par le pouvoir adjudicateur sous la forme papier.

**Pour rappel et conformément aux dispositions de l'article 57.I du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Dans le cadre d'un envoi multiple, le candidat devra transmettre systématiquement et à chaque envoi l'ensemble des pièces demandées.**

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire **parvenir une demande écrite au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres** via le bouton « Poser une question » de la plateforme de dématérialisation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome> (recherche avancée par la référence de la consultation numéro 2017-036).

Il est recommandé aux candidats, lors du retrait du DCE sur PLACE, d'indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les réponses aux questions, ainsi que les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation.

**OU**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Renseignement(s) administratif(s) :**

École Normale Supérieure  
Pôle des Marchés Publics  
29, rue d'Ulm  
75005 PARIS  
Email : [marches.publics@ens.fr](mailto:marches.publics@ens.fr)  
Ou via la plateforme PLACE

Mme Chloé SIMON

Tél : 01 44 32 30 88

Fax : 01 44 32 32 81

Email: [chloe.simon@ens.fr](mailto:chloe.simon@ens.fr)

Mme Mathilde CREPIN

Tél : 01 44 32 31 20

E-mail : [mathilde.crepin@ens.fr](mailto:mathilde.crepin@ens.fr)

[marches.publics@ens.fr](mailto:marches.publics@ens.fr)

**Renseignement(s) technique(s) :**

École Normale Supérieure  
Département de Biologie  
46, rue d'Ulm  
75005 PARIS  
M. Christophe AUGER  
Tél : 01 44 32 36 69 (71)  
Email : [christophe.auger@ens.fr](mailto:christophe.auger@ens.fr)

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

**Article 8 : Clauses complémentaires**

Pour les pièces de candidatures les formulaires NOTI1 et NOTI2 peuvent être utilisés.